

discours était moins prévisible qu'il aurait pu l'être. Il n'a pas été tout à fait aussi dur envers le gouvernement et le chef du gouvernement qu'il l'a été en d'autres occasions. Il réserve peut-être ses munitions.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est l'esprit du centenaire.

**Le très hon. M. Pearson:** A mon tour, animé par cet esprit du centenaire, j'aimerais éviter, dans mes remarques, tout ce qui pourrait mettre en doute la sagesse, l'énergie, le dévouement, la détermination et toutes les autres qualités du très honorable représentant. Vers la fin de sa déclaration très intéressante, il a dit qu'il ne présenterait pas, en cette occasion, un amendement général. Je dois dire qu'à première vue sa motion semble assez générale, bien qu'elle réclame surtout la convocation d'une conférence constitutionnelle en vue de reviser notre constitution ou d'en rédiger une nouvelle. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet plus tard.

A un certain moment, le très honorable représentant a déclaré que le Canada n'a jamais été aussi divisé qu'il l'est maintenant. Je ne partage pas cet avis. Toutefois, je suis d'accord avec ce qu'il a dit par la suite et qui, je l'espère, représente son opinion plus réfléchie. Il a signalé qu'il existe actuellement au Canada un esprit d'unité et une volonté de collaborer dont nous pouvons tous être fiers en tant que Canadiens.

Le très honorable représentant a commencé par donner sa version de l'histoire du Canada. Il a été très éloquent, je le reconnais, et je n'ai rien à redire à ce qu'il a dit, sauf peut-être quand il nous accuse, nous de ce côté-ci, comme il le fait si souvent, de mettre en œuvre une politique de deux nations, politiquement parlant; quand il cite sir John A. Macdonald pour souligner l'énormité d'une telle politique, il devrait se rappeler, et je suis sûr qu'il s'en souvient, que c'est sir John A. Macdonald qui a dit, en parlant des Canadiens français: «Traitez-les comme une nation et ils agiront comme un peuple libre le fait généralement.»

Le très honorable représentant s'est plaint, et je n'en disconviens pas, de la longueur du discours du trône, et de l'insuffisance des mesures, compte tenu de cette longueur. C'était un long discours, monsieur l'Orateur, mais je crois me souvenir, quand j'étais dans l'opposition, avoir écouté plus d'une fois dans la Chambre du Sénat des discours de plus de 41 minutes. Je promets de faire de mon mieux en janvier, février ou mars prochain pour que le discours ne dépasse pas 25 minutes, et je suis sûr que le Gouverneur général ne protestera pas.

[Le très hon. M. Pearson]

Pourtant, après avoir mentionné la longueur du discours, le très honorable représentant a critiqué le fait que nous n'y avons pas inclus une foule de points qu'il a mentionnés et qui auraient prolongé le discours de 40 ou 45 minutes. Il est tout à fait exact que nul discours du trône, si long fût-il, ne saurait embrasser tous les projets législatifs d'un gouvernement pour une période ordinaire d'environ 12 mois maintenant. Je vais essayer d'explicitier quelques-uns des points dont le discours du trône ne fait pas mention, mais que le Parlement pourra étudier, j'espère, pendant l'année du centenaire.

Le très honorable représentant nous a qualifiés de gouvernement enquêteur. Quand des problèmes se dressent devant nous, nous en confions l'étude à des commissions d'enquête. C'est tout à fait exact. Ma propre expérience m'a enseigné qu'il est très sage d'approfondir les choses avant d'agir. Toutefois, après avoir qualifié cette précaution de faiblesse de notre part, le chef de l'opposition nous a recommandé deux autres enquêtes qui pourraient être toutes deux fort utiles, mais dont l'une requerrait l'institution d'une commission royale, et l'autre, la création d'un comité parlementaire qui étudierait la question de l'enseignement.

• (4.40 p.m.)

Je veux faire une autre promesse à mon très honorable ami, à la suite de la déclaration qu'il a formulée à Winnipeg lorsqu'il a laissé entendre qu'à titre d'homme politique astucieux et rusé—ce ne sont pas là ses mots, mais c'est ce qu'il voulait dire...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non.

**Le très hon. M. Pearson:** ...et je sais qu'il l'a dit sans malice...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce n'est pas ce que je pensais.

**Le très hon. M. Pearson:** Je n'y ai jamais pensé non plus. Mais le très honorable représentant, à titre d'homme politique, a laissé entendre que je pourrais bien profiter de la désunion et de la dissension au sein du parti conservateur pour décréter une élection surprise, l'année du centenaire. Je veux donner, à lui et à la Chambre, l'assurance que ce n'est pas mon intention.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Évidemment, le premier ministre a dit la même chose en 1965.

**Le très hon. M. Pearson:** S'il y a une élection cette année, ce sera seulement à la suite d'une défaite à la Chambre sur une motion de